****

**REGLEMENT DU CONCOURS DES ILLUMINATIONS ET DECORATIONS DE NOEL**

**Article 1 : Objet**

 Dans le cadre des fêtes de fin d’année, la Ville de Morangis en partenariat avec le Comité des Fêtes organisent un concours sur le thème des illuminations et décorations de Noël afin de faire vivre l’esprit de Noël dans les rues Morangissoises.

**Article 2 : inscriptions**

Le concours est ouvert à tous les habitants de la commune de Morangis, après inscription obligatoire auprès de la mairie (formulaire en ligne sur le site de la ville).

 La participation est gratuite et s’effectuera soit sur internet en remplissant le formulaire d’inscription, ou par mail : animation.locale@morangis91.com.

La date limite d’inscription est fixée au Samedi 12 décembre 2020.

**Article 3 : Catégories**

 Les participants doivent s’inscrire dans l’une des catégories suivantes :

• Catégorie 1 : Maisons

• Catégorie 2 : Balcons ou terrasses (appartements)

**Article 4 : Critères de sélection - jury**

Les critères d’évaluation seront les suivants :

 • La qualité de l’agencement des illuminations et décorations de Noël (effet d’ensemble) ;

• Le sens artistique et l’originalité ;

• La visibilité de la rue ;

• Les efforts en matière de développement durable et économies d’énergie : utilisation d’ampoules et guirlandes à basse consommation, non électriques, etc…

Les illuminations et décorations devront :

• être installées sur le domaine privé et ne pas empiéter sur le trottoir et la voie publique ;

 • être visibles de la rue ou de la route entre 17h30 et 22h.

Le passage du jury ne se fera qu’une seule fois pendant la semaine du 14 au 18 décembre 2020. Ce dernier sera composé de quelques membres de la Municipalité et du Comité des Fêtes.

 Le jury n’entrera pas dans les propriétés privées.

 **Article 5 : Résultats et remise des prix**

Les résultats du concours seront annoncés le dimanche 3 Janvier 2021 lors des vœux du Maire. Les inscrits au concours devront maintenir en l’état leurs installations jusqu’à cette date.

Le 1erprix de chaque catégorie recevra des bons d’achats d’une valeur de 150€

Le 2ème prix de chaque catégorie recevra des bons d’achats d’une valeur de 80€.

Le 3ème prix de chaque catégorie recevra des bons d’achat d’une valeur de 50€.

Ces bons d’achats seront à utiliser chez les commerçants de Morangis.

Tous les autres participants seront récompensés avec un lot de consolation.

**Article 6 : Droit à l’image**

Les participants acceptent que des photos de leurs illuminations et décorations soient réalisées et autorisent leur publication dans les supports de communication de la ville de Morangis.

**Article 7 : Acceptation du règlement**

 Les participants, inscrits au concours d’illuminations et décorations de Noël des maisons, balcons et terrasses acceptent, sans réserve, le présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

A Morangis Signature

Le …/…/… Précédée de la mention

 « *lu et approuvé* »